

## LA VILLE DE VERVIERS RECRUTE UN OUVRIER QUALIFIE PEINTRE POUR LE DEPARTEMENT TECHNIQUES GENERALES (H/F/X)

### *INFORMATIONS GENERALES*

Au sein du département « Techniques générales », en tant qu'ouvrier qualifié peintre vous êtes chargé de réaliser principalement les tâches suivantes :

Le peintre est l'un des derniers intervenants du chantier, c'est lui qui apporte la touche finale. Sa mission principale consiste à recouvrir les murs, plafonds, sols d'une maison, d'un bureau, d'un lieu public avec un revêtement pour protéger et décorer. Son métier nécessite donc de pouvoir appliquer différents types de produits et d'en maîtriser les techniques d'utilisation spécifiques.

En règle générale, il commence par protéger et mettre en place le chantier (montage des échafaudages, installation des fournitures, des tréteaux...). Ensuite, il prépare les supports à peindre (ponçage, lessivage, etc.) et applique les peintures ou revêtements à l'aide de pinceaux, rouleaux ou pistolets.

Le travail du peintre ne s'arrête pas toujours à la peinture puisqu'il peut également poser du papier peint, des revêtements muraux et de sol. Selon les chantiers, il est amené à travailler aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments. Il n'est pas rare qu'il utilise des échafaudages pour atteindre les zones en hauteur.

### *MISSIONS*

- Assurer l'exécution des travaux spécifiques à votre qualification ainsi que les travaux simples non liés à votre qualification.
- Organiser efficacement vos tâches quotidiennes sous la direction du contremaître.
- Faire preuve de polyvalence et de flexibilité.
- Connaître la composition et les propriétés des peintures
- Maîtriser les techniques de peinture, les différents matériaux et les supports utilisés
- Organiser et préparer le chantier ainsi que le matériel à prévoir (échafaudage, bâches de protection, table à tréteaux, etc.)
- Evaluer l'état des surfaces à traiter et les préparer avant d'appliquer l'enduit (lessiver, boucher les trous, décaper, poncer...)
- Utiliser les outils appropriés aux revêtements choisis (rouleaux, pinceaux, brosses, pistolets à peinture...)
- Pouvoir poser aussi d'autres matériaux comme le papier peint, le parquet, de la moquette...
- Respecter les règles de sécurité (manipulation de produits toxiques)
- Ne pas être sujet aux allergies (poussières, colles, solvants, etc.)
- Se tenir au courant des dernières techniques, des nouveaux matériaux
- Réaliser un métré et établir un budget, organiser et prévoir l'équipement nécessaire sur le chantier, encadrer une équipe (si besoin).

## COMPETENCES SPECIFIQUES :

- Expérience avérée en tant que peintre.
- Excellente connaissance de la peinture et de la méthode pour la choisir, la mélanger et l'appliquer
- Solide connaissance des techniques de peinture pour une application commerciale et/ou dans le bâtiment
- Capacité à utiliser les outils adaptés (brosses, pistolets extrudeur, etc.)
- Bonnes compétences de base en mathématiques.
- Dextérité et très bon équilibre pour travailler sur des échafaudages, des échelles, etc.
- Conscientieux/se avec un sens aigu du détail
- Etre titulaire du permis B
- Etre prêt à s'intégrer dans une équipe dynamique et pluridisciplinaire.
- Etre autonome, flexible et disponible

## PROFIL

- Posséder une qualification, à savoir : être titulaire d'un diplôme au moins égal au E.T.S.I. ou C.T.S.I. ou délivré à l'issue de la 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire (2<sup>ème</sup> degré – CESDD) ou posséder un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation des compétences et correspondant au niveau de diplôme du 2<sup>ème</sup> degré et en lien avec l'emploi considéré ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon
- Permis B indispensable.
- Maîtriser le français.

## CONTRAT

Contrat à durée indéterminée à temps plein (38H00/semaine).

Pour autant que le candidat remplisse les conditions requises, le traitement prévu sera calculé sur base de l'échelle barémique D.2 (**traitement mensuel brut de début : 2.345,46 €**).

Sous certaines conditions, l'ancienneté acquise dans le secteur public est entièrement valorisée ainsi que l'ancienneté acquise dans le secteur privé à concurrence de six ans maximum.

Aide(s) à l'Emploi : Décret APE – la personne devra être dans les conditions APE à son engagement.

## CONTACT :

Les **candidatures motivées**, accompagnées d'un **C.V.** et de la **copie du diplôme requis** doivent être adressées au Collège Communal de la Ville de Verviers, Place du Marché, 55 à 4800 VERVIERS, **pour le 30 juin 2022 au plus tard**, cachet de la poste faisant foi. Elles peuvent également être envoyées par mail à l'adresse suivante [info@verviers.be](mailto:info@verviers.be), en précisant dans l'objet qu'il s'agit d'une candidature à l'emploi de « **ouvrier qualifié peintre** ».

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux requis du profil seront écartés d'office, sans information des candidats.

L'entrée en fonction est prévue dès que possible, après examen des candidatures et organisation des épreuves de sélection.